

Plan Local d'Urbanisme

Commune de YOUN

département du Puy-de-Dôme



RAPPORT DE PRESENTATION



ELABORATION

- Prescription
Délibération du Conseil Municipal
du 05/09/2003
- Arrêt du projet
Délibération du Conseil Municipal
du 08/09/2006
- Approbation
Délibération du Conseil Municipal
du 29/06/2007
- Publication
Arrêté du Maire
du

MODIFICATIONS - REVISIONS - MISES A JOUR

- 1 • _____
- 2 • _____
- 3 • _____
- 4 • _____
- 5 • _____
- 6 • _____

1.1

App



> SOMMAIRE

		DIAGNOSTIC ET ANALYSE	
		page 5	
INTRODUCTION	page 7	- 2.2. Youx Nord	page 30
Présentation de la commune	page 8	- 2.3. Youx Sud	page 30
Contexte supra-communal	page 8	- 2.4. Pigoil	page 31
Approche historique	page 8	- 2.5. Laval	page 31
		- 2.6. Montjoie	page 32
		> 3. Morphologie urbaine	page 33
		- 3.1. Evolution de l'urbanisation	page 33
		- 3.2. La structure viaire	page 34
		CHOIX RETENUS POUR LE PADD	
		page 37	
A. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES	page 11		
> 1. Démographie	page 12	A. ENJEUX ET OBJECTIFS	page 39
- 1.1. Evolution de la population	page 12		
- 1.2. Structure par âge	page 13	B. LES DISPOSITIONS DU PLU	page 43
- 1.3. Composition des ménages	page 13	> 1. Le PADD voir dossier 2.1	
- 1.4. Population active	page 14	> 2. Le zonage	page 45
- 1.5. Migrations alternantes	page 14	> 3. Le règlement	page 46
> 2. Logements	page 15	> 4. Liste des emplacements réservés	page 47
- 2.1. Evolution, structure, statut d'occupation	page 15	C. LES CONTRAINTES SUPRA-COMMUNALES	page 49
- 2.2. Période d'achèvement	page 16		
- 2.3. Nombre de pièces	page 16		
- 2.4. Activité de la construction	page 16		
> 3. Activités	page 17		
- 3.1. Commerces, entreprises	page 17		
- 3.2. Services	page 17		
- 3.3. Equipements	page 17		
- 3.4. Vie associative	page 17		
- 3.5. Agriculture	page 18		
> 4. Synthèse	page 19		
B. DONNEES PHYSIQUES	page 21		
> 1. Milieu physique	page 22		
- 1.1. Géologie	page 22		
- 1.2. Pédologie	page 22		
- 1.3. Hydrologie	page 23		
- 1.4. Boisements	page 24		
- 1.5. Risques	page 26		
> 2. Analyse paysagère	page 28		
- 2.1. Entités paysagères et relief	page 28		
		ANNEXES	page 57
		INCIDENCE DES ORIENTATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT	
		page 53	

DIAGNOSTIC ET ANALYSE



> INTRODUCTION

> INTRODUCTION**> Présentation de la commune**

Située au Nord du département du Puy-de-Dôme, d'une superficie de 1913 ha à altitude moyenne de 520 m, Youx fait partie du canton de Montaigut-en-Combrailles et dépend de l'arrondissement de Riom.

La commune est distante d'une trentaine de km de Montluçon, d'une soixantaine de Clermont-Ferrand, aussi elle se tourne plus, en terme de bassin d'emploi, vers Montluçon.

> Contexte supra-communal

Youx fait partie du SMAD (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement) des Combrailles. Ce dernier a défini, au travers de la Charte de Territoire, le projet commun, à long terme, de développement et d'aménagement du Pays des Combrailles. Ainsi quatre axes qui se déclinent en plusieurs orientations stratégiques ont été dégagés :

axe 1 : Un territoire multipolaire à valoriser

- › proposer un schéma d'organisation du pays
- › développer les infrastructures et moyens de mise en réseau
- › favoriser l'ouverture du Pays
- › renforcer la concertation au sein du Pays

axe 2 : Un espace de développement durable

- › soutenir un développement agricole et agroalimentaire harmonieux et de qualité
- › conforter et développer les entreprises des Combrailles
- › accueillir de nouvelles activités créatives et porteuses d'emplois
- › organiser et développer la filière bois

axe 3 : Une ambition de vitalité et de solidarité

- › accueillir de nouveaux actifs
- › améliorer l'offre de services à la personne
- › coordonner une politique de Pays en matière d'habitat et de logement

axe 4 : Un territoire de qualité d'accueil

- › améliorer le cadre de vie et la gestion des ressources en eau
- › mettre en œuvre une politique culturelle ambitieuse et concertée

- › faire des Combrailles une destination touristique majeure.

La commune de Youx est signataire de la Charte de Territoire du Pays des Combrailles, elle s'engage donc, en fonction de ses moyens et de ses domaines de compétences, à en faire respecter le contenu et à en appliquer les principes. Ainsi le Plan Local d'Urbanisme devra s'attacher à en respecter les grands axes et à en suivre les orientations stratégiques.

D'autre part, la commune appartient au Syndicat Intercommunal de la zone de St- Eloy-les-Mines, Youx, Montaigut-en-Combrailles. Cette structure a pour objet l'étude et la réalisation d'opérations d'équipement et d'aides aux entreprises sur le territoire des communes adhérentes.

> Approche historique

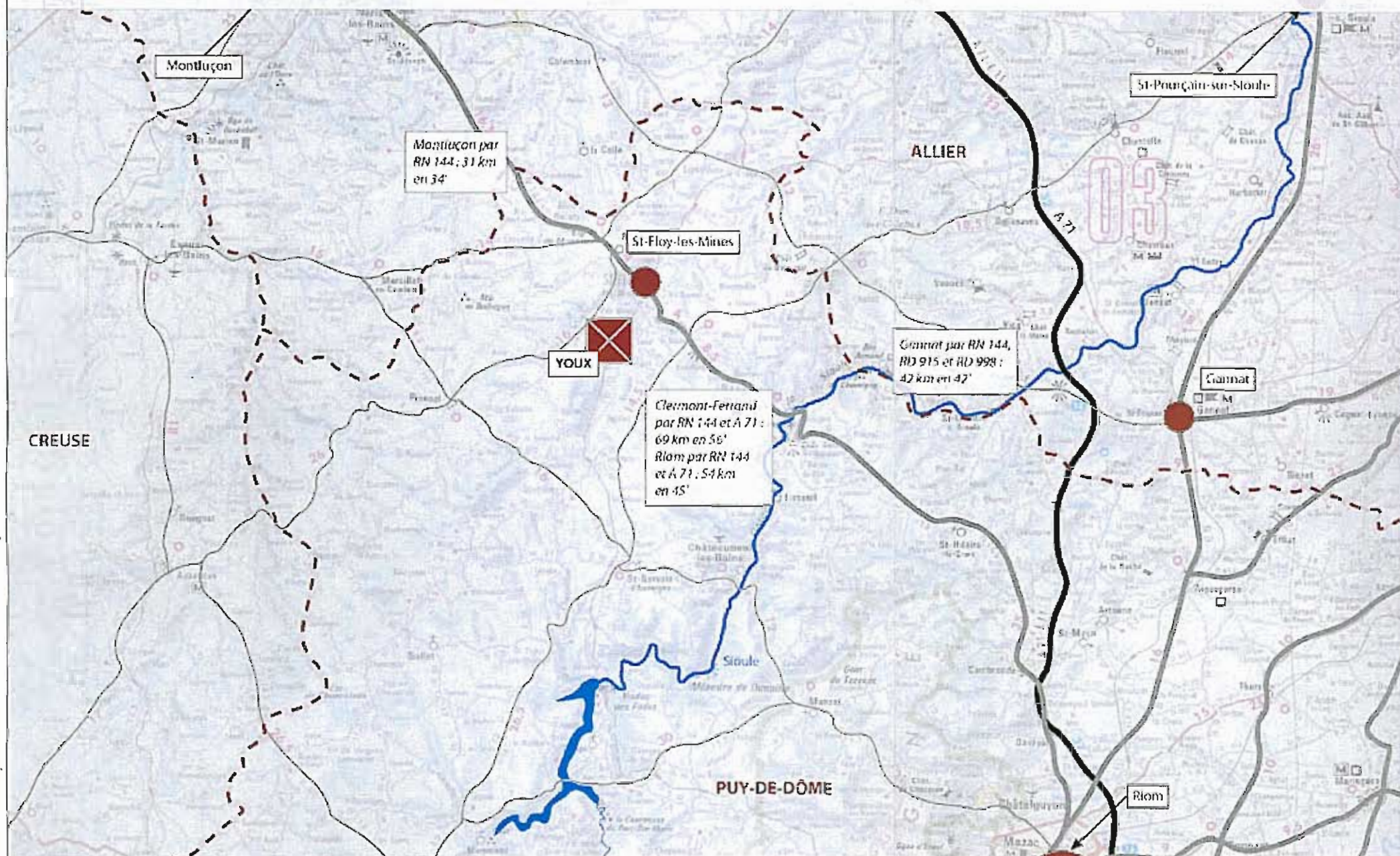
Des vestiges archéologiques recensés par la DRAC attestent d'une occupation humaine ancienne et durable sur le territoire Youx puisqu'on retrouve à la fois des vestiges de cimetière, église et inhumation datés du Moyen-Age, et des vestiges d'aqueduc datés de l'époque gallo-romaine.

Il y a deux périodes très distinctes dans l'histoire de Youx : avant les houillères et après. Youx située au Sud-Est du sillon houiller éloisien, pour une partie de son territoire arrosé par la Bouble, verra s'implanter non seulement des puits d'extraction mais surtout des cités ouvrières, essentiellement autour des villages agricoles le long de la rivière : Laval et Montjoie. Dès 1911 la population atteignait 1228 habitants. La guerre de 1914-1918 était la cause principale de la baisse enregistrée en 1921 : 1200 habitants. Mais elle est aussi, indirectement, responsable de l'exceptionnelle poussée des années 1920. De 1200 en 1921 le chiffre des habitants grimpera de plus de 50 % pour atteindre 1878 en 1931. Presque tous les nouveaux arrivants sont des Polonais venus s'installer dans les cités de Laval et surtout de Montjoie, à proximité des puits. Les «beaux jours» du charbon disparurent et pour une commune qui s'était identifiée à ce travail, la crise fut terrible. Des activités de remplacement furent cherchées, avec entre autres Esba, société de bonneterie, qui s'installa en 1962, ce fut un échec.

> INTRODUCTION

Localisation

0 2 4 10 km





> A. DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

> A. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

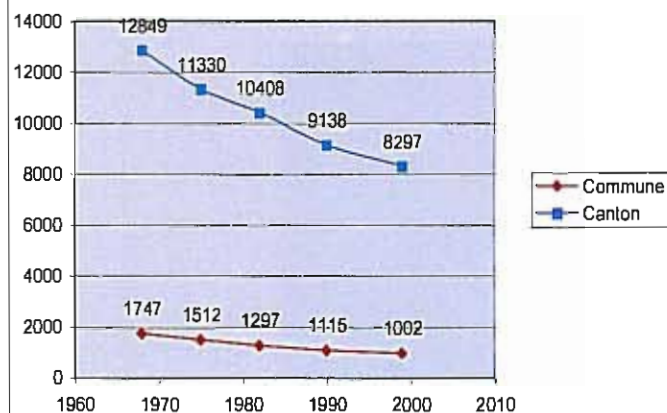
1. Démographie

> 1.1. Evolution de la population

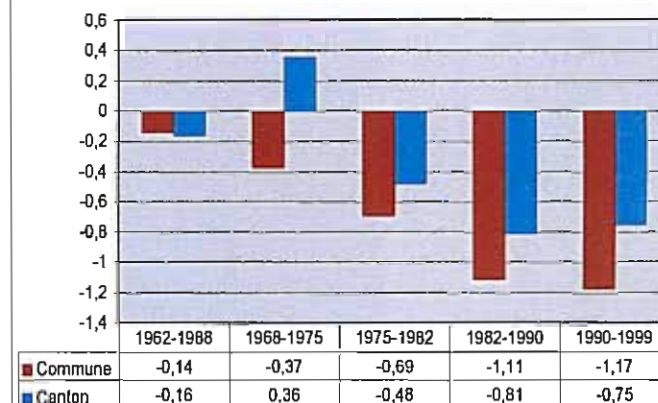
Depuis 1968, la population de Youx, fidèle à la tendance observée sur le canton, ne cesse de diminuer, la commune a perdu 42 % de sa population en 31 ans. Depuis 1975, cette diminution de la population semble toutefois ralentir avec des taux de variation annuels, de moins en moins bas.

Le solde naturel est par contre en constante diminution depuis 1962, alors qu'au plan cantonal, bien que toujours négatif, il est en légère augmentation. Le solde migratoire est lui aussi négatif mais cesse de décroître depuis 1975, sur la période 1990-1999 il était quasi nul, plus élevé que pour les valeurs cantonales

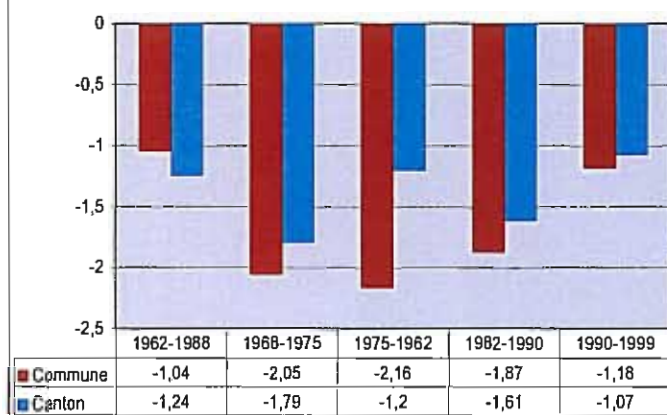
Evolution de la population



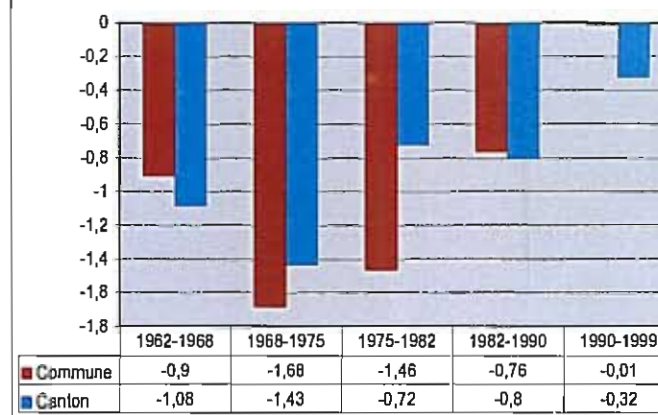
Mouvement naturel (en %)



Taux de variation annuel (en %)



Solde migratoire (en %)



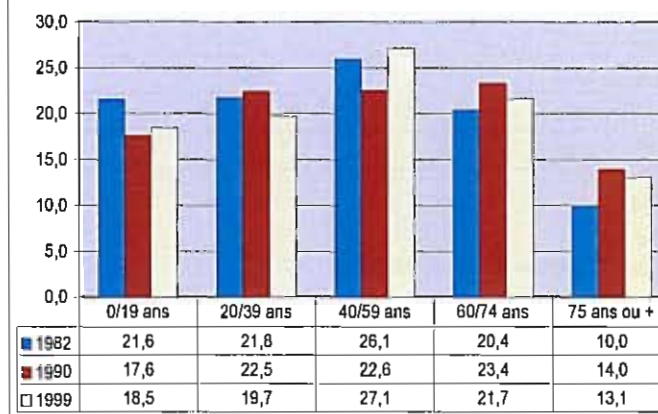
> A. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

1. Démographie

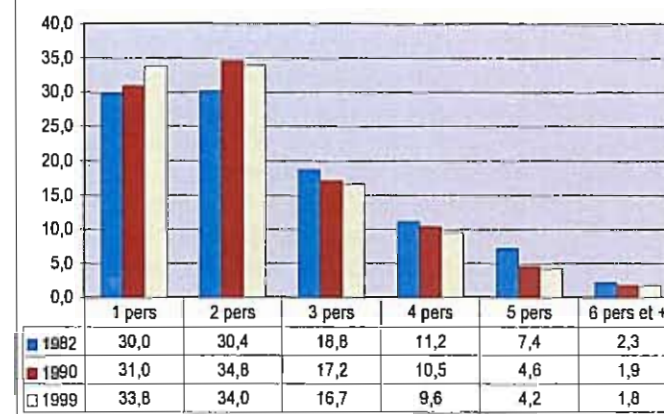
> 1.2. Structure par âge

Le vieillissement de la population est certain. Bien que la part des plus de 60 ans diminue par rapport à 1990, elle représentait en 1999, plus du tiers de la population. Aussi depuis 1982, les moins de 40 ans ont vu leur proportion sensiblement diminuer, ceci essentiellement au profit des classes d'âge 40-59 ans et plus de 75 ans. Bien que légèrement plus vieillissante, la population de Youx semble suivre les tendances cantonales. En revanche, les données de Youx et du canton ne sont pas le reflet des tendances départementales. La population du Puy-de-Dôme est en effet plus jeune, la part des plus de 60 ans y est moindre, celle des moins de 40 ans plus importante.

Evolution de la structure par âge (en %)



Evolution de la composition des ménages (en %)



Comparaison de la structure par âge

	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-74 ans	75 ans et +
Commune	18,5	19,7	27,1	21,7	13,1
Canton	19,2	21,8	25,2	20,7	13,1
Département	22	28,1	27,4	14,5	8,1

Comparaison de la composition des ménages

	1 pers	2 pers	3 pers	4 pers	5 pers	6 pers et +
Commune	33,8	34	16,7	9,6	4,2	1,8
Canton	34,7	33,2	16	10,8	3,8	1,4
Département	33,3	31,5	16,6	13,1	4,1	1,5

> A. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

1. Démographie

> 1.4. Population active

Le dernier recensement dénombrait 368 actifs, soit un taux d'activité de 36,7 %. Ce taux est en constante augmentation depuis 1982 (+9 points), il suit une évolution semblable au plan cantonal et tend peu à peu à réduire l'écart avec les moyennes départementales.

Sur le Puy-de-Dôme le taux chômage a gagné 3,4 points entre les recensements de 1982 et 1999. En ce qui concerne Youx, il a perdu sur la même période 7,4 points mais demeure néanmoins supérieur à la valeur départementale.

Population active : évolution

	Population totale	Population active	Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Taux d'activité (en %)	Taux de chômage (en %)
1982	1297	362	283	79	27,9	21,8
1990	1115	349	273	76	31,3	21,8
1999	1002	368	315	53	36,7	14,4

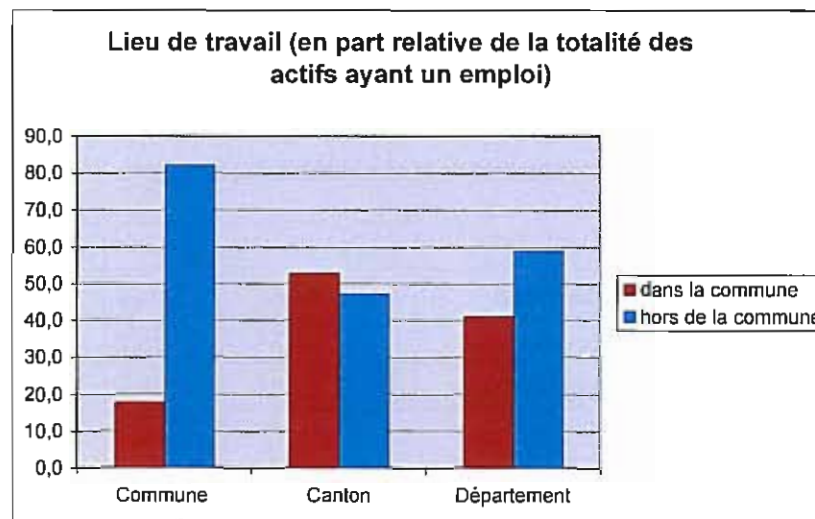
Population active : comparaison

	Taux d'activité (en %)			Taux de chômage (en %)		
	1982	1990	1999	1982	1990	1999
Commune	27,9	31,3	36,7	21,8	21,8	14,4
Canton	34,5	35,5	38,4	15,1	15,7	15,4
Département	44,9	44,8	45,2	7,9	11	11,3

> 1.5. Migrations alternantes

Sur les 315 actifs ayant un emploi de Youx, seulement 56 exercent cet emploi sur le territoire communal, soit une proportion d'environ 20 %. Les valeurs départementales présentent les mêmes tendances avec toutefois quelques modérations, en revanche, au plan cantonal, la majorité des actifs ayant un emploi travaille dans sa commune de résidence.

Le mode de transport privilégié pour les déplacements domicile-travail des habitants de Youx est de loin la voiture particulière (elle représente 80 % des moyens de transport utilisés, contre 71 % au plan départemental).



> A. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

2. Logements

> 2.1. Evolution, structure, statut d'occupation

En 1999 Youx comptait en 582 logements, nombre le plus bas depuis 1968. En effet sur cette période le nombre de logements a d'une manière générale diminué (avec une baisse particulièrement importante entre 1982 et 1999 : environ 10%). Les résidences secondaires ont connu un important accroissement lors des 30 dernières années : en 1968 le territoire communal en comportait 12, en 1999, 68 ont été recensées.

Les résidences principales représentent 77,3 % du parc, le taux de vacance est relativement faible, des valeurs comprises entre les moyennes départementales et cantonales.

Parmi les résidences principales, les maisons individuelles sont surreprésentées (plus de 15 points que sur le canton, 30 points qu'au plan départemental).

Plus des deux tiers des occupants des résidences principales en sont propriétaires (70 % contre 58 % pour l'ensemble du département. On peut noter la part relativement importante, 15 %, des personnes logées gratuitement.

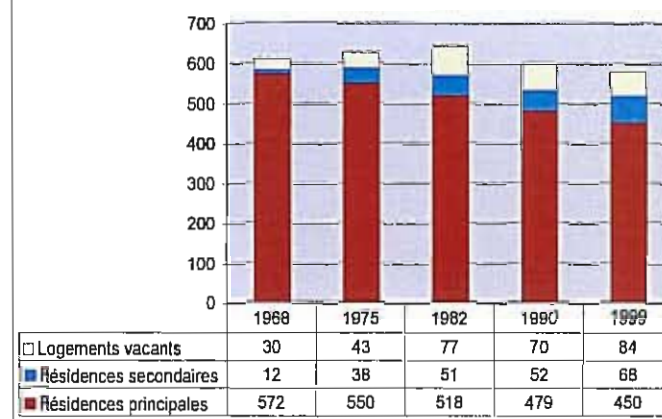
Comparaison de la structure du parc de logements

	Commune		Canton		Département	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Résidences principales	450	77,3	3690	74,6	257107	80
Résidences secondaires	68	11,7	608	12,3	37915	11,8
Logements vacants	64	11	650	13,1	26351	8,2
Total	582	100	4948	100	321373	100

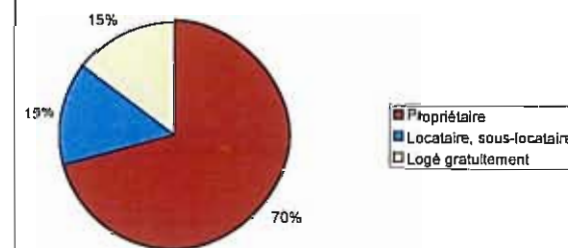
Types de logements (en part relative du total)

	Commune	Canton	Département
Maison individuelle	93,3	78,8	62,1
Immeuble collectif	4,4	16	35,1
Autre	2,2	5,1	2,7

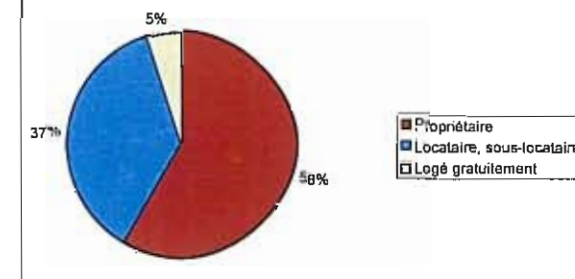
Evolution du parc de logements



Commune : statut d'occupation



Département : statut d'occupation

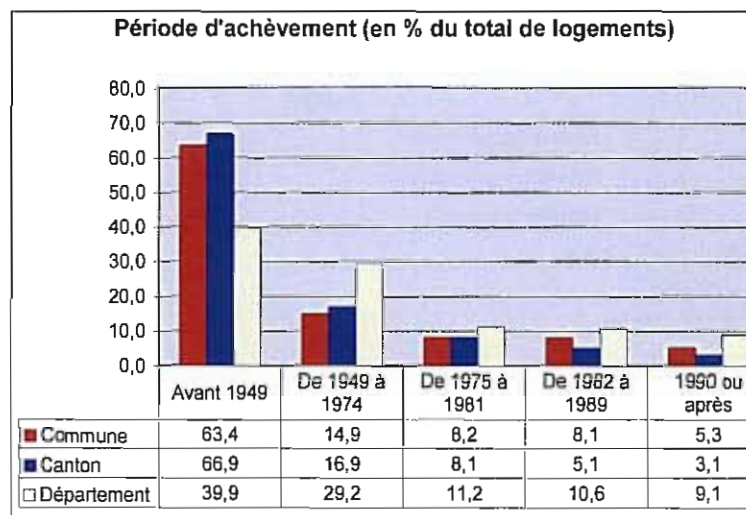


> A. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

2. Logements

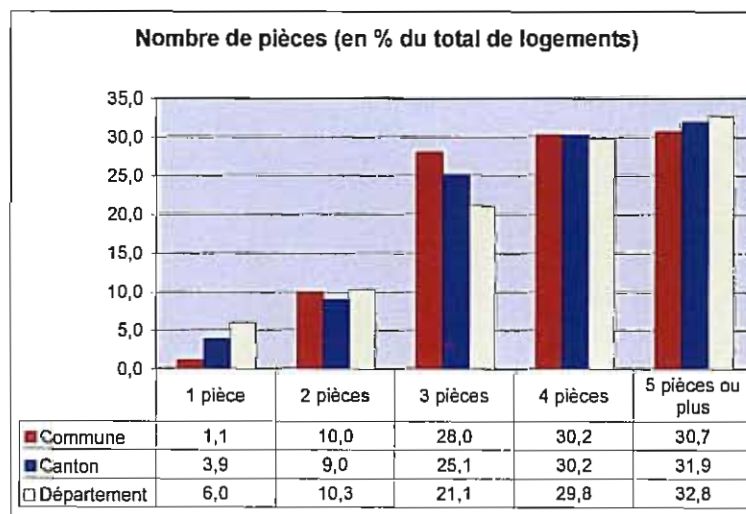
> 2.2. Période d'achèvement

Un peu moins de deux tiers des logements de Youx ont été édifiés avant 1949, une part semblable à celle du canton, mais beaucoup plus importante que celle du département (63,4 % contre 39,9 %) qui compte en moyenne plus de logements récents.



> 2.3. Nombre de pièces

Hormis un déficit de logements d'une seule pièce (au profit des 3 pièces) Youx présente des chiffres similaires à ceux du canton et du département. En effet environ deux tiers des logements font quatre pièces ou plus.



> 2.4. Activité de la construction

L'activité de la construction est relativement dynamique, avec 39 permis de construire délivrés sur la période 1998-2004 (soit 5 à 6 par an), et répartis comme ceci :

Village	PC délivrés
Montjoie	13
Le Bourg	11
Laval	5
Les Chaumes	4
Ladoux	2
Puyssidoux	1
Chez Combrailles	1
Puy Mallet	1
Ranciat	1
TOTAL	39

Permis de construire délivrés de 1998 à 2004

A la fin des années 90, la commune de Youx a créé un lotissement de 11 parcelles constructibles. Il n'est actuellement qu'en partie occupé, l'OPAC du Puy-de-Dôme y possède trois logements, et depuis 2000, quatre permis de construire ont été délivrés à des particuliers pour des constructions de maisons individuelles au sein du lotissement.

> A. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

3. Activités

> 3.1. Commerces, entreprises

Plusieurs commerçants sont implantés sur la commune, elle compte un bar et alimentation générale, une pharmacie, une charcuterie, un garagiste, un magasin de matériel agricole.

D'autre part plusieurs artisans sont installés sur la commune : 2 maçons, 2 plâtriers-peintres, 2 menuisiers et un plombier.

La zone industrielle de la Boule est implantée à cheval sur les communes de Youx et St-Eloy-les-Mines, 3 entreprises de cette zone sont installées sur le territoire communal de Youx. La zone de la Boule offre encore 11 ha constructibles dont 1 sur le territoire de Youx. La commune a en outre la volonté de créer une zone d'activités, le long de la RD 110, au Sud de Montjoie, sur les parcelles ZP 1, ZP 2 et ZP 3.

> 3.2. Services

Youx accueille le centre d'aide thérapeutique à temps partiel (antenne du centre hospitalier Sainte Marie). D'autre part un ambulancier est implanté sur le territoire communal.

> 3.3. Equipements

Youx présente un niveau d'équipements publics convenable avec notamment :

- une salle des fêtes
- une antenne de la médiathèque intercommunale dans les locaux récents de la Maison de la Vallée à Montjoie
- une église dans le bourg
- deux écoles : à Montjoie et dans le bourg
- les terrains de sports du stade municipal

> 3.4. Vie associative

Quatorze associations sont établies à Youx, avec entre autres : l'amicale laïque, l'association des anciens combattants, l'union bouliste de Montjoie, la pétanque lavalloise, l'association autour du puits deux...



> A. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

3. Activités

> 3.5. Agriculture

	1979	1988	2000
total exploitations	50	39	16
superficie agricole utilisée moyenne (ha)	15	18	42
unités de travail annuel totales	45	30	17

Superficies agricoles en ha

total superficie agricole utilisée	750	698	678
terres labourables	328	259	341
- dont céréales	178	123	73
superficie toujours en herbe	419	438	337
blé tendre	44	15	16

Cheptel

total bovins	477	324	442
- dont vaches laitières	24	0	0
- dont vaches nourrices	203	132	187
total volailles	14244	5766	résultat non communiqué
total ovins	1515	1288	797
total porcins	176	10	0

L'activité agricole a suivi, à Youx, les mêmes tendances qu'au plan national, avec une importante diminution du nombre d'exploitations (environ 2/3 de moins qu'en 1979). Parallèlement on observe une diminution du nombre d'UTA similaire, quoique légèrement moins prononcée, ce qui correspond à une professionnalisation des exploitations, un replis de l'activité agricole lorsqu'elle ne constitue pas l'activité principale.

Entre 1979 et 2000, la SAU (Surface Agricole Utilisée) a diminué de 72 ha (environ 10%). Durant la même période les superficies toujours en herbe et les surfaces allouées à la culture céréalières ont respectivement perdu 82 et 105 ha (soit 20 et 60 % des surfaces initiales).

Le cheptel aussi a évolué, depuis 1979 : après une forte baisse sur la période 1979-1988 de l'effectif bovin, on a assisté, sur la période 1988-2000, à un accroissement sans toutefois retrouver les valeurs de 1979 (442 bovins en 2000 contre 477 en 1979). Il est intéressant de noter que la production est actuellement exclusivement tournée vers les vaches allaitantes. L'effectif ovins a connu une baisse encore plus importante, il a diminué de moitié durant le même intervalle

> A. DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

4. Synthèse

> La commune de Youx est située à l'extrême Nord-Ouest du département du Puy-de-Dôme. Elle s'oriente logiquement vers la ville moyenne la plus proche, Montluçon, pour accéder aux commerces et services de niveaux supérieurs, plutôt que vers Clermont-Ferrand.

> Son histoire est intimement liée à celle de l'activité minière. Située en plein coeur du sillon houiller éloysien, Youx a accueilli de nombreux travailleurs lors de la période d'exploitation des mines. La fermeture des puits et le déclin de l'activité a entraîné une très forte diminution de la population (40 % entre 1968-1999). Toutefois, la baisse du solde naturel ralenti (depuis 1982) et la population semble se stabiliser, avec un solde migratoire communal quasi nul au recensement de 1999.

> La population est vieillissante (34,8 % de la population a plus de 60 ans), mais les 40-59 ans représentent encore 27 % de la population communale.

> Malgré une reconversion du bassin minier difficile (échec d'implantations industrielles sur la commune), le taux d'activité est en augmentation et le chômage diminue. Toutefois, seul 20 % des actifs travaillent sur Youx.

Au niveau économique, la commune a su maintenir des activités permettant de répondre aux besoins de la population (commerces et services banaux / artisans). D'autre part, avec la Zone d'Activités du Parc de la Bouble, Youx s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Charte de Territoire du SMAD des Combrailles, qui est de conforter et développer les entreprises des Combrailles et accueillir de nouvelles activités créatives et porteuses d'emplois.

> Les logements sont relativement anciens. Près de deux tiers d'entre eux ont été construits avant 1949. Néanmoins, l'activité de la construction reste dynamique avec, sur la période 1998-2004, une moyenne de 5 à 6 permis de construire délivrés par an.

Le parc de logement est majoritairement constitué de résidences principales. On peut noter que le nombre de résidences secondaires est en augmentation.

> En se référant à l'actuel zonage du POS, et en prenant comme référence les terrains de plus de 600 m², la commune offre actuellement 80 ha de terrains constructibles (inclus dans les zones urbaines).



> B. DONNÉES PHYSIQUES

> B. DONNEES PHYSIQUES

1. Milieu physique

> 1.1. Géologie

Les terrains sédimentaires et métamorphiques occupent une grande partie du secteur.

Les roches métamorphiques apparaissent globalement sur les parties hautes de la commune, de part et d'autre de la Bouble (schistes, micaschistes, gneiss et gneiss schisteux).

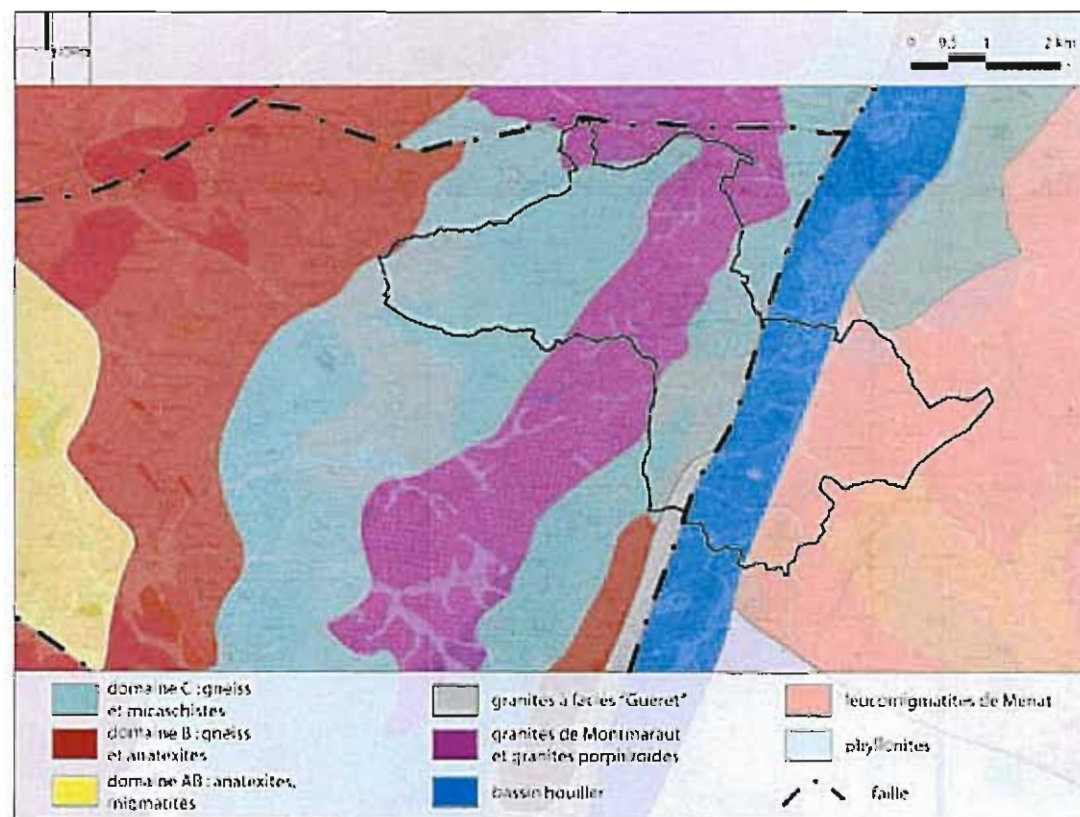
Dans la vallée de la Bouble, les formations sédimentaires sont omniprésentes ainsi que les tufs et vulcanites associés, appelés localement «gore blanc».

> 1.2. Pédologie

Différents types de sols ont été identifiés sur le territoire communal (présentés selon l'ordre décroissant d'aptitude à l'épuration et la dispersion des eaux usées) :

- des sols bruns sains ou faiblement hydromorphes sur granite et arène granitique,
- des sols bruns sains ou faiblement hydromorphes sur gneiss et arène gneissique,
- des sols bruns hydromorphes sur granite et arène granitique,
- des sols bruns hydromorphes sur gneiss et gneiss schisteux,
- des sols bruns hydromorphes sur altération argileuse du schiste houiller,
- des sols peu évolués d'apports colluviaux hydromorphes sur colluvions,
- des sols peu évolués d'apports alluviaux hydromorphes sur alluvions.

Renseignements tirés de l'étude préalable à l'élaboration du schéma de zonage d'assainissement, SESAER, 1998.



> B. DONNEES PHYSIQUES

1. Milieu physique

> 1.3. Hydrologie

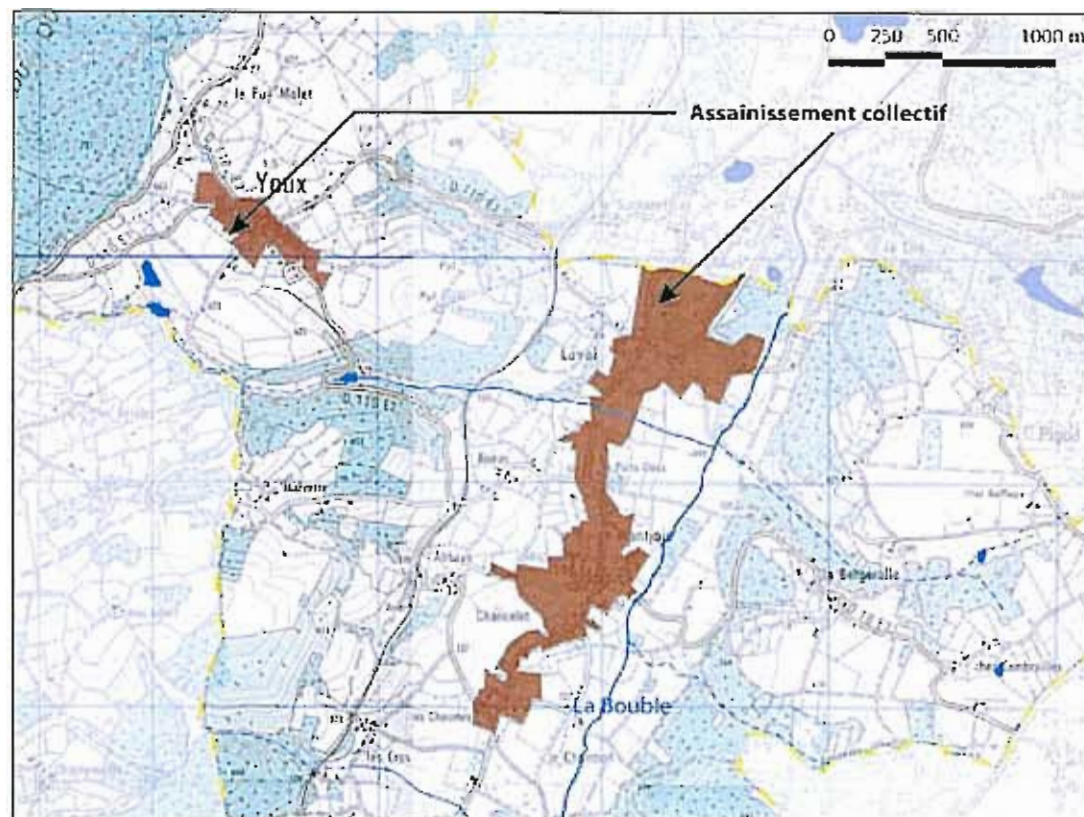
Youx est situé en majorité dans le bassin versant de la Bouble, la principale rivière du territoire communal. La Bouble, alimentée par de nombreux petits cours d'eau, coule du Sud vers le Nord pour se jeter dans la Sioule.

D'après la carte de qualité des cours et la carte d'objectif de qualité établies en 1989 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la qualité actuelle de cette rivière est 3, l'objectif étant 1B.

Le chevelu hydrographique est relativement dense, du fait d'une perméabilité restreinte du substrat géologique (arènes granitique, gneissiques, cordons de schistes le long de la Bouble, ...). Les talweg secondaires sont marqués par des fossés ou des ruisseaux de faible débit.

Renseignements tirés de l'étude préalable à l'élaboration du schéma de zonage d'assainissement, SESAER, 1998.

L'étude de zonage d'assainissement réalisée en 1998 par le bureau d'études SESAER a permis de délimiter les secteurs où l'assainissement des eaux usées sera pris en charge par la collectivité (cf carte ci-contre), et les zones où il sera laissé à la charge des particuliers. Le zonage du PLU devra se faire en adéquation avec les conclusions apportées par cette étude. Ainsi les zones urbanisables devront autant que possible se situer dans les secteurs où le raccordement au réseau collectif existant ou prévu est possible.



> B. DONNEES PHYSIQUES

1. Milieu physique

> 1.4. Forêt

Le paysage de Youx est très influencé par la forêt avec notamment la forêt domaniale du Quartier qui couvre 327,9 ha dont 290,3 sur le territoire communal (le reste appartenant à la commune du Quartier, au Sud-Ouest de Youx), avec des altitudes qui s'échelonnent entre 590 et 743 m. La forêt a été acquise par l'Etat aux Houillères du Bassin du Centre et du Midi en 1977.

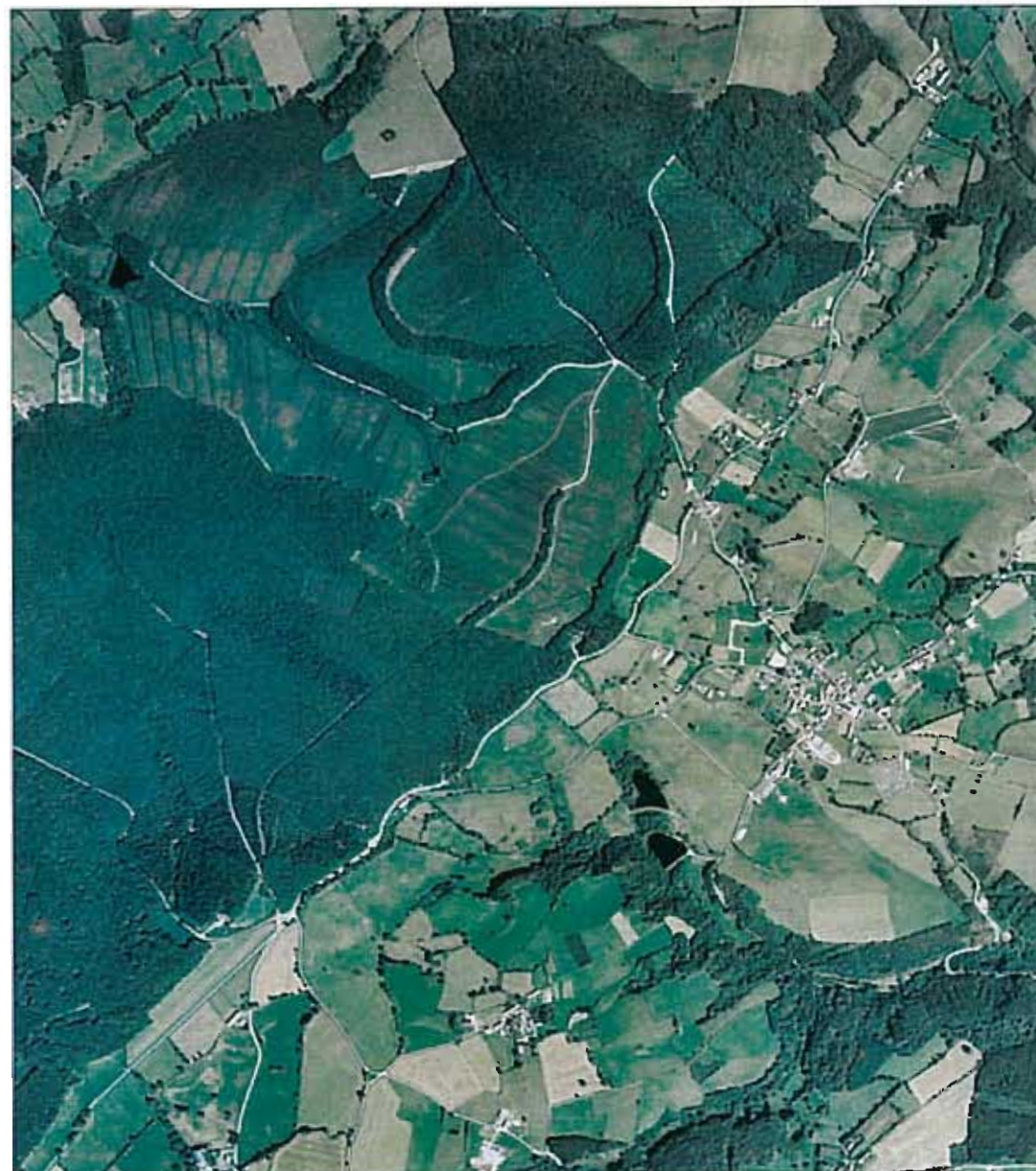
Actuellement la forêt du Quartier a une vocation de production et se présente comme ceci en terme de surfaces :

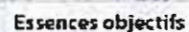
- jeunes plantations de moins de 20 ans 123,3 ha dont 103,5 ha de résineux et 19,8 ha de feuillus (respectivement 32 et 6 % de la surface totale)
- peuplements présents lors de l'acquisition : 204,6 ha dont 107,8 ha de feuillus, 40,3 ha de résineux, 56,5 ha mixtes (respectivement 33, 13 et 6 % de la surface totale).

Les objectifs de l'ONF sont d'atteindre une forêt dominée par les résineux avec en répartition : 21 % d'épicéa, 32 % de douglas, 9 % de pin laricio, 22 % de chêne rouge et châtaigner, 16 % de feuillus précieux et divers. L'aménagement de la forêt a été pensé en deux périodes avec des méthodes différentes. La première phase d'aménagement, de 1980 à 1996 a été la plus importante en terme de surface concernée et de transformation des paysages. Les méthodes de traitement forestier ont été définies pour la période 1997-2011 :

- dans le choix des essences, bien que l'objectif étant une futaie régulière à dominance de résineux, une diversification sera maintenue par l'introduction de feuillus adaptés au milieu et susceptibles de donner à terme des produits de qualité (chêne rouge et châtaigner)
- dans les techniques de reboisement : 25 % des plantations initiales sera conservé. Aux lanières, on préférera les bouquets judicieusement implantés. Les coupes rases seront toujours inférieures à 10 ha
- dans le rythme d'intervention : alors que depuis 1980 la moyenne était de 6 à 8 ha par an, le rythme de transformation sera de 2 ha/an
- les rideaux et autres bosquets feuillus seront en majorité maintenus voire améliorés.

Renseignements fournis par l'ONF, extraits du document d'aménagement de la forêt du Quartier.





- douglas
- épicea commun
- pin laricio

Programme d'exploitation ONF (période 1997 - 2011)

2 2001 : coupe rase (5 ha)
2008 : coupe rase (5 ha)
reboisement (épicéa, hêtre aux
feuilles conservées)

12 ZCOS : coupe rose (8 ha)
régénérée (débroussaie)

15 1998 : coupe rase (5 ha - partie Nord)
2010 : coupe rase (5 ha - partie Sud)
reboisement (chêne rouge et 20 % feuillus
précieux et : hêtre, pin, etc.)

> B. DONNEES PHYSIQUES

1. Milieu physique

> 1.5. Risques - nuisances

Le porter à connaissance des services de l'Etat, mentionne que la commune de Youx est soumise au risque «mouvement de terrain par coulées de boue».

Le porter à connaissance des services de l'Etat, indique que la commune de Youx n'est pas répertoriée dans les études réalisées sur les risques d'inondations (le Dossier des Risques Majeurs). Toutefois il convient de rappeler que les objectifs de l'Etat en matière de prévention des risques d'inondations visent à contrôler les implantations humaines dans les zones inondables en interdisant toute nouvelle construction si la sécurité publique n'est pas assurée, en les limitant dans les autres zones et en préservant les capacités d'écoulement et d'expansion des crues tout en sauvegardant l'équilibre du milieu et la qualité des paysages.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs du Puy-de-Dôme (2004), présente Youx comme étant soumise au risque feux de forêt.

D'autre part selon le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (données recueillies sur le site www.prim.net), Youx est touchée par le risque «mouvement de terrain sans enjeux humain»,

L'inventaire d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services (base de données BASIAS), réalisé par le BRGM, dénombre 5 sites pollués sur le territoire communal (cf carte ci-contre) :

- 1 : ancienne décharge communale, exploitée de 1950 à 1981, pollution liée au Déchets Industriels Banals et aux lixiviats.
- 2 : ancienne mine de la Bouble, exploitée de 1850 à 1970 par les Houillères du Bassin Centre Auvergne, pollution liée aux terrils , crassiers de mine, aux lixiviats générés.
- 3 : ancien puits de mine de la Bouble (puits 2) :, exploité de 1900 à 1975 par les Houillères du Bassin Centre Midi, pollution liée à l'activité d'extraction et d'agglomération de la houille.
- 4 : ancienne décharge communale, exploitée de 1950 à 1981, pollution liée aux Déchets Industriels Banals, aux ordures ménagères et aux lixiviats générés.
- 5 : ancienne station essence, exploitée de 1960 à 1990, pollution liée aux huiles minérales et hydrauliques, aux hydrocarbures (fuels, essences, acétylène...).

> B. DONNEES PHYSIQUES

2. Analyse paysagère

> 2.1. Entités paysagères et relief

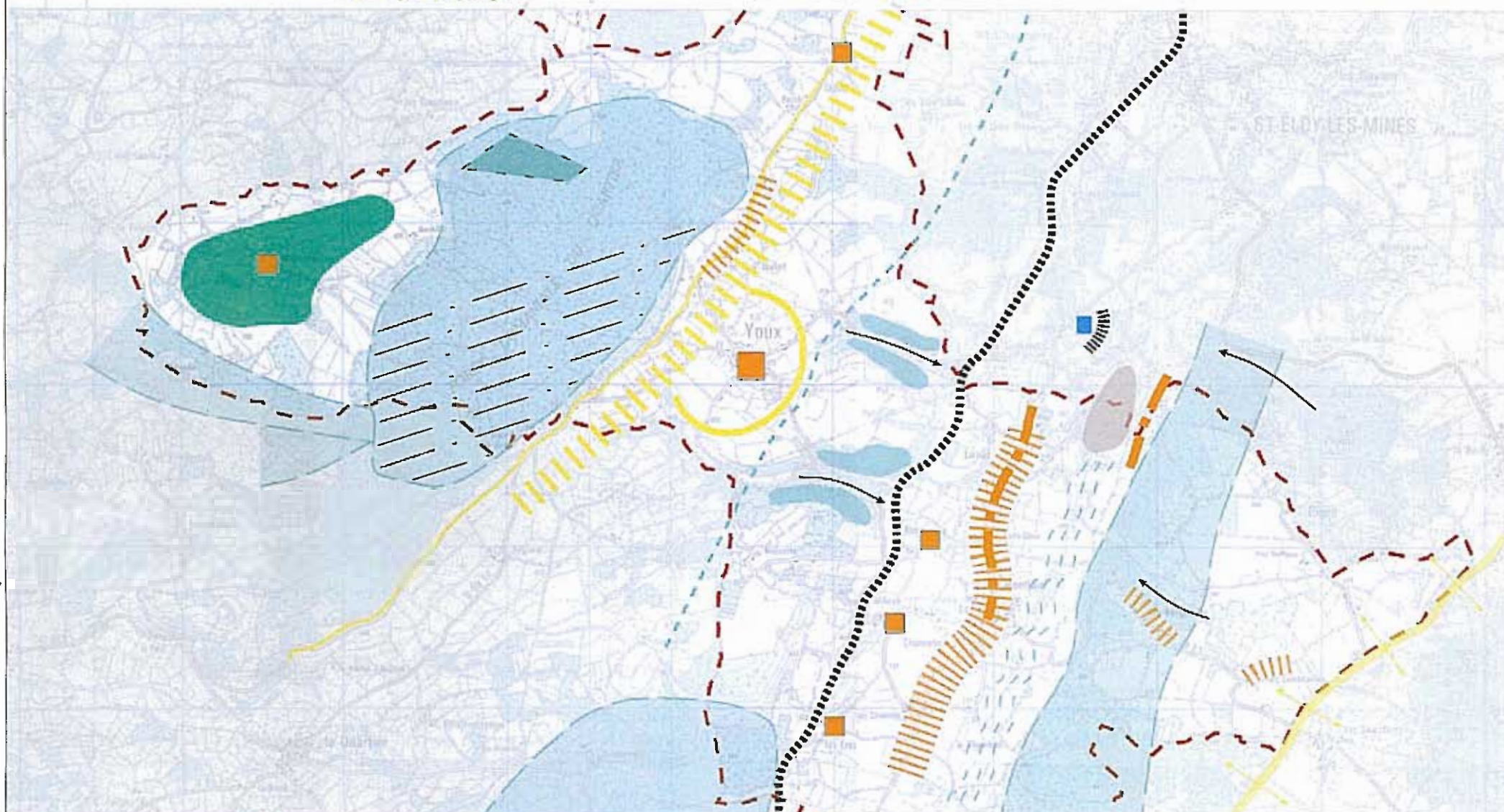
Diverses entités paysagères marquées, dues principalement au relief :

- selon un axe Nord-Est / Sud-Est, le fond de vallée urbanisé (Laval, Montjoie...), urbanisation linéaire, anciens sites industriels, influence de l'histoire minière de la commune,
- quelques micro-vallées encaissées, avec des paysages fermés,
- des zones de plateaux qui dominent le territoire communal (village de Youx)
- de part et d'autre de la vallée, des contreforts boisés, mais des séquences paysagères différentes : prédominance des boisements à l'Ouest (forêt du Quartier), relief moins marqué à l'Est.



> B. DONNEES PHYSIQUES
2. Analyse paysagère

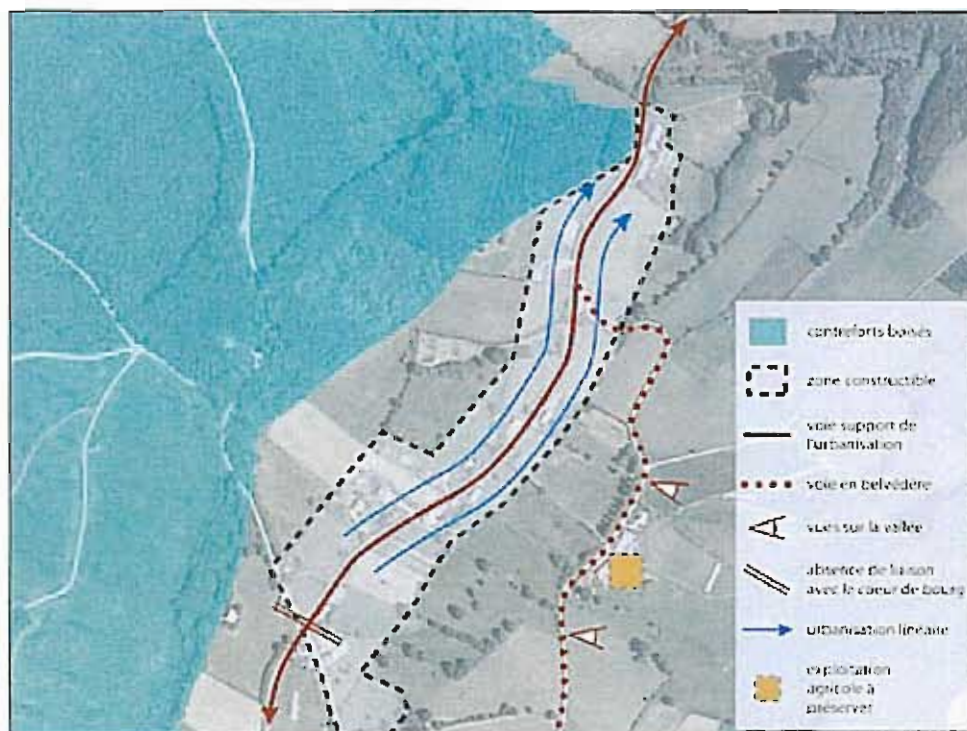
0 250 500 1000 m



boisements	limites de talweg boisées (espaces fermés)	bocage, haies	bourg, village	micro plateau ou plateau suspendu	bas de l'escarpement
résineux	fond de vallée (ancien site minier)	voie ferrée (limite de la vallée)	urbanisation linéaire	voie limite par rapport au relief	rebord de plateau haut
mixte (résineux + feuillus)	talus	limite du plateau suspendu	alignement bâti fort et cité minière		

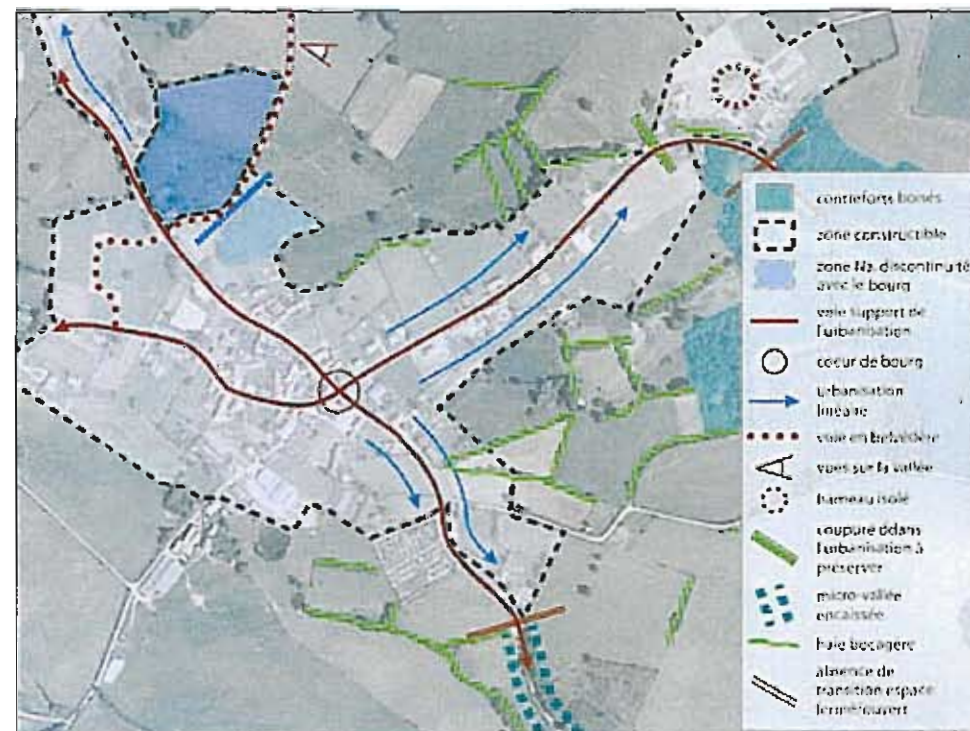
> B. DONNEES PHYSIQUES

2. Analyse paysagère



> 2.2. Youx Nord

- urbanisation linéaire,
- extension à maîtriser, surfaces constructibles considérables
- entrée sur le territoire à préserver, importance de la voie qui longe la forêt,
- pas de liaison avec le coeur du bourg.



> 2.3. Youx Sud

- urbanisation linéaire, extensions le long des voies,
- entrées de bourg à marquer,
- «coupure verte» existante à préserver,
- zone Na au niveau d'une combe humide, pas de continuité avec la structure du bourg.

> B. DONNEES PHYSIQUES

2. Analyse paysagère



> 2.4. Pigoil

- paysage très fermé au niveau de la cité minière,
- urbanisation linéaire sur le bas du contrefort boisé, position de belvédère mais vues restreintes,
- importance des boisements dans la perception du site

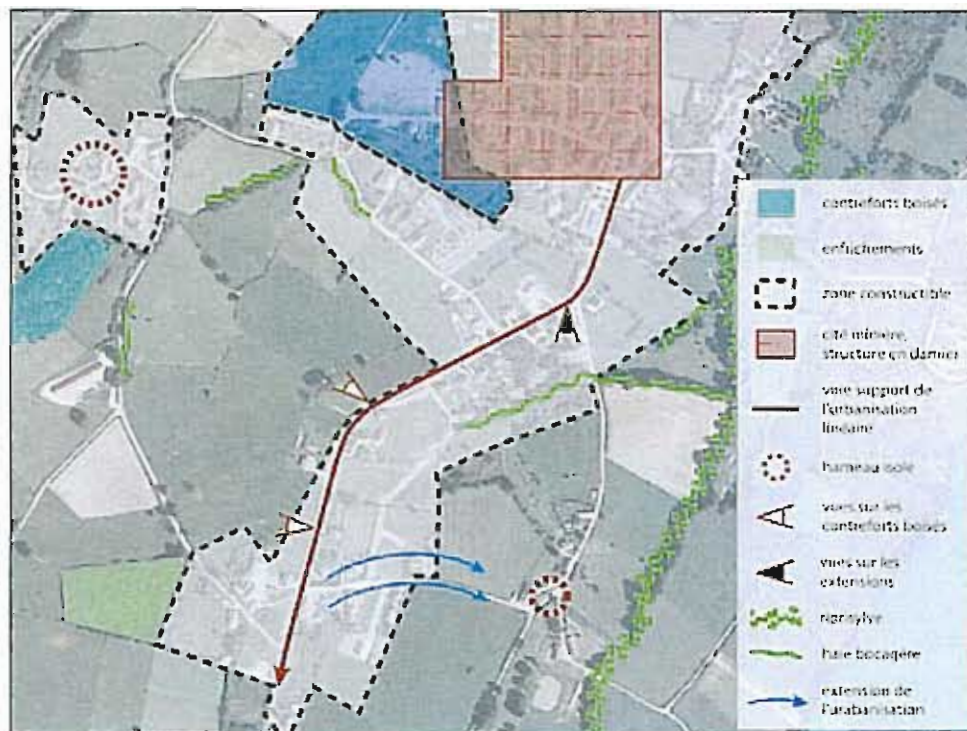


> 2.5. Laval

- urbanisation linéaire très présente dans la perception du site,
- coupures existantes à préserver,
- maîtriser l'extension, surfaces constructibles considérables,
- structures bocagères à maintenir

> B. DONNEES PHYSIQUES

2. Analyse paysagère



> 2.6. Montjoie

- cité minière, urbanisation quadrillée puis délitement le long de la voie vers le Sud,
- extension vers le Chambon à maîtriser,
- structures bocagères à préserver,

sur l'ensemble des secteurs :

- maîtriser l'urbanisation linéaire,
- marquer plusieurs séquences sur la traverse départementale.



> B. DONNEES PHYSIQUES

3. Morphologie urbaine

> 3.1. Evolution de l'urbanisation

La morphologie de Youx se caractérise par une urbanisation éclatée et un développement linéaire. La structure en hameaux de la commune est issue de l'occupation agricole du territoire et de la géographie du site.

Les deux secteurs de la commune où l'évolution de l'urbanisation est la plus marquée sont le bourg de Youx et Laval/Montjoie, leur typologie et évolution sont cependant différentes. Le bourg de Youx structuré à partir d'une composition concentrique connaît aujourd'hui une évolution en « doigts de gant » le long des voies qui tend vers un certain étalement. En parallèle, le fort développement du secteur de la vallée, Laval/Montjoie, et le fait que le bourg de Youx soit en marge des axes principaux ont conduit à un déplacement progressif des équipements et services dans la vallée au détriment du bourg centre Youx. Laval/Montjoie se structurent à partir d'une voie principale importante (voie de desserte mais aussi de transit à l'échelle de la Vallée de la Boule). Les deux hameaux ont évolué selon deux types de développements différents, les cités minières d'un urbanisme planifié et l'habitat individuel linéaire, et constituent aujourd'hui un seul et unique espace urbanisé en fond de vallée.

Bien que différents, le bourg de Youx et Laval/Montjoie, pour rompre avec une évolution linéaire, doivent s'orienter vers un développement par densification de l'existant s'appuyant sur la morphologie existante de chacun de ces secteurs.

Dans cette logique de densification, la localisation des secteurs de développement est à privilégier sur le bourg de Youx et Laval/Montjoie, et plus particulièrement dans la vallée au plus proche des équipements.

Pour l'ensemble des autres hameaux et villages de la commune, il est important de pouvoir préserver leurs caractéristiques et morphologies par un développement mesuré autour de l'existant mais sans ouverture à l'urbanisation de secteurs nouveaux.

> B. DONNEES PHYSIQUES

3. Morphologie urbaine

> 3.2. La structure viaire

La trame viaire existante possède trois niveaux de hiérarchie :

- Les voies principales, à l'échelle du territoire, constituées par les routes départementales RD 988 au Nord-Est, RD 110 dans la vallée, RD 987 au Sud-Est suivent les lignes de force du relief de la vallée et ses contreforts sur un axe Nord-Sud
- Les voies secondaires, à l'échelle de la commune, sont des voies transversales à la vallée qui s'orientent selon un axe Est-Ouest perpendiculairement aux reliefs.
- Les voies de desserte et chemins piétons, ce sont les anciens chemins ruraux qui maillent le territoire communal, certains ont évolué en voies de desserte de hameaux, d'autres sont restés des chemins et constituent un maillage piéton relativement dense.

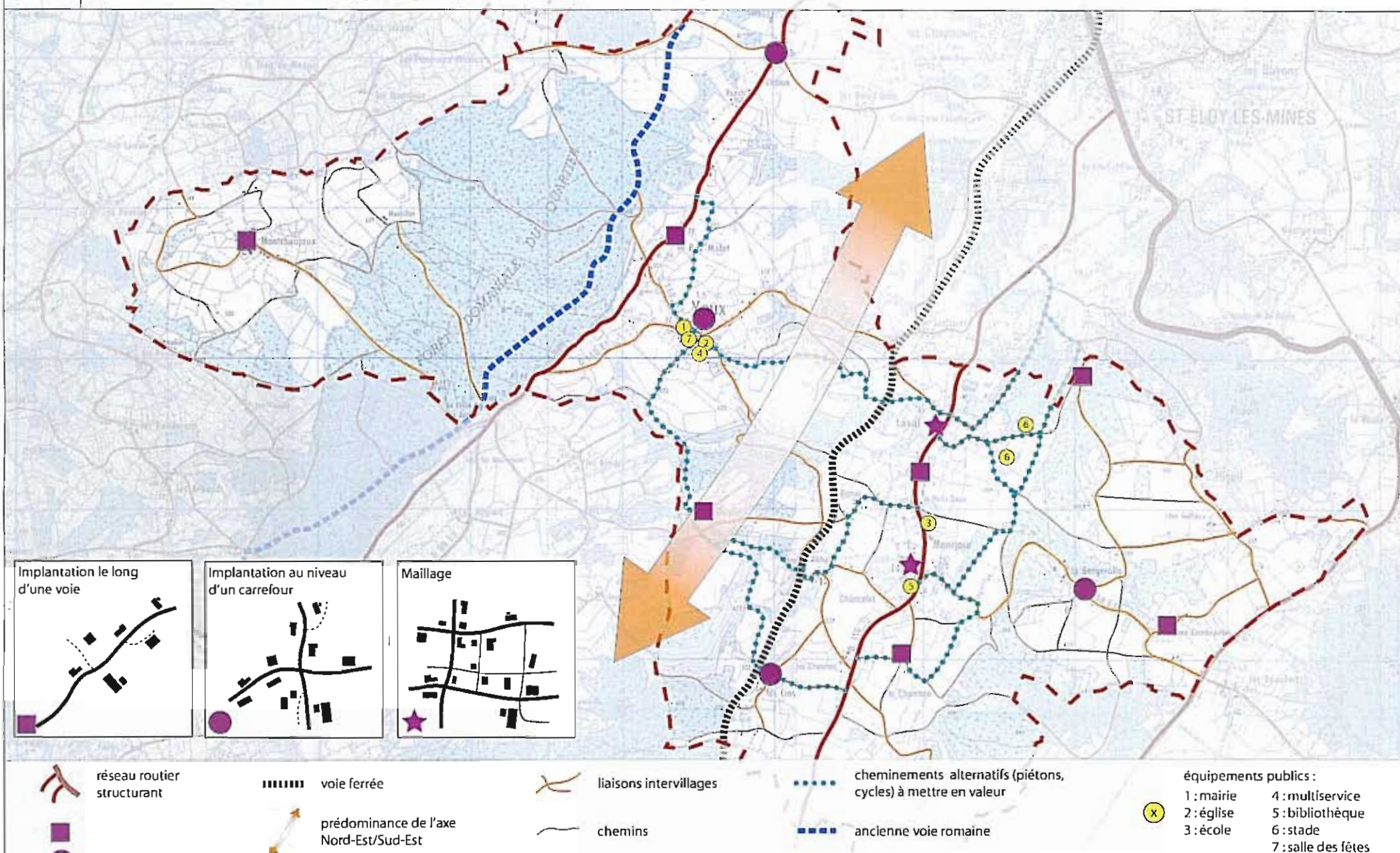
L'urbanisation de la commune de Youx s'est faite à partir de la trame des voies et chemins ruraux existants, hormis le développement des cités minières qui s'est fait avec la création d'un maillage viaire régulier connecté aux voies structurantes existantes.

L'absence de mise en place d'un réseau viaire de desserte combinée à un développement linéaire, conduit aujourd'hui à un phénomène d'enclavement de parcelles et à une urbanisation « sans épaisseur » (de part et d'autre d'une voie) qu'il est difficile de faire évoluer. Pour un développement plus cohérent, il est nécessaire aujourd'hui de projeter un réseau viaire hiérarchisé sur les secteurs d'extensions de manière à créer un maillage de desserte en continuité des voies structurantes.

> B. DONNEES PHYSIQUES

3. Morphologie urbaine

0 250 500 1000 m



CHOIX RETENUS POUR LE PADD



> A. ENJEUX ET OBJECTIFS

> A. ENJEUX ET OBJECTIFS

Youx, plus tournée vers le bassin de Montluçon que celui de Clermont-Ferrand, connaît une baisse de population constante depuis les années 1960.

Malgré la réorientation industrielle, après la cessation de l'activité minière, le bassin de Saint-Eloy/Montaigut/Youx peine à trouver un nouvel essor.

La commune souhaite donc, en complément de l'accueil d'activités industrielles, offrir des capacités d'accueil pour des activités artisanales.

En parallèle, et s'appuyant sur la proximité du bassin d'emploi de Montluçon et la diversité propre au cadre de vie de Youx, la commune a choisi pour son projet de développement de maintenir les zones urbanisables existantes et de préserver l'avenir par la création de zones à urbaniser nouvelles dans une logique de densification de l'existant.

Cette densification ne peut cependant se mettre en œuvre sans être accompagnée d'un renforcement de la trame viaire et de la création d'un maillage adapté.

Au travers de l'élaboration du PLU, il s'agit pour la commune de construire un projet sur :

- Une diversité urbaine à maîtriser
- Une structure et des liaisons à renforcer
- Une diversité paysagère à préserver



> B. DISPOSITIONS DU PLU

> B. DISPOSITIONS DU PLU

2. Le zonage

- Une diversité urbaine à maîtriser

Les différents types de morphologies urbaines rencontrées sur le territoire communal de Youx conduisent à 2 zonages différenciés des zones urbanisées :

- Ua pour le bourg de Youx et les hameaux
- Ub pour Laval/Montjoie dans la vallée

Les zones Ua et Ub se calquent sur les zones U du POS.

Suite à la cessation d'activité des exploitations minières, l'activité économique s'est orientée vers l'industrie avec notamment la création de la zone d'activités (au Nord/Est de la commune de Youx) aujourd'hui gérée par le Syndicat intercommunal d'équipement de la zone Saint-Eloy-Les-Mines – Youx – Montaignut-en-Combraille. Sur le territoire du Syndicat existent plusieurs zones pour l'accueil d'activités industrielles, la commune de Youx a souhaité offrir des capacités d'accueil pour de l'artisanat en créant une zone AUt desservie par la RD 10 (située au Sud-Est de la commune).

Des secteurs Nh, à vocation d'habitat, mais qu'il n'est pas souhaitable de développer, où seules l'extension mesurée des constructions et la construction de piscines sont autorisées, ont été créés pour favoriser la réhabilitation et restauration du bâti traditionnel.

- Une structure et des liaisons à renforcer

Le développement urbain de Youx ne s'est pas structuré à partir d'une trame viaire planifiée mais à partir des anciens chemins ruraux avec une prédominance d'urbanisations linéaires. Les zones à urbaniser AU, situées au bourg de Youx et à Laval/Montjoie s'implantent dans une logique de densification de l'existant à partir duquel une structure viaire et un maillage peuvent être développés.

- Une diversité de paysages à préserver

La commune de Youx possède 4 entités paysagères marquées :

- La vallée de la Bouble
- Les Côteaux Est et Ouest
- La Forêt domaniale du Quartier
- Le plateau de Montchaujoux

Avec pour caractéristiques un habitat dispersé sur le territoire mais groupé sous forme de hameaux et villages.

Pour préserver cette diversité paysagère, 2 dispositions ont été prises :

- Un zonage N protège la majeure partie du territoire non bâti.
- Un zonage agricole différencié permet de préserver les structures en hameaux et villages et limiter le mitage du territoire ; la zone A est une zone agricole protégée où les constructions sont interdites, le zonage Aa autorise la construction à vocation agricole aux abords des hameaux agricoles existants.

> B. DISPOSITIONS DU PLU

3. Le règlement

La structure générale du règlement correspond aux dispositions de la loi SRU et UH (et leurs décrets d'application) en distinguant 4 types de zones :

1) les zones urbaines (U)

- Correspondent au bourg de Youx, Laval/Montjoie et aux hameaux et villages les plus importants, avec des prescriptions différentes pour l'aspect extérieur pour le bourg, les villages, hameaux situés sur les coteaux et plateaux (Ua), et Laval/Montjoie dans la vallée (Ub).
- La zone Ue est destinée aux équipements touristiques, sportifs et de loisirs.
- Des secteurs Ua*, Ub*, Ue* sont créés pour les zones relevant de l'assainissement non collectif (et selon les prescriptions du schéma d'assainissement).
- La zone Uy correspond à la zone d'activités où des prescriptions en terme d'insertion paysagère ont été édictées.

2) Les zones à urbaniser

- Les zones AU correspondent aux zones d'extension à vocation dominante d'habitat du bourg de Youx et de Laval/Montjoie. Elles sont en continuité des périmètres urbanisés.
- La zone AUt correspond à une zone destinée à accueillir des activités. Des dispositions particulières sont prises pour assurer une meilleure insertion à l'environnement paysager. Elles est en continuité avec l'espace urbanisé de Laval/Montjoie.

3) Les zones agricoles

- Les zones A couvrent les espaces agricoles sensibles sur le plan paysager où seule la reconstruction d'un bâtiment détruit par un sinistre peut être autorisée.
- Les zones Aa correspondent aux villages et hameaux agricoles dans lesquels seuls sont autorisées les implantations de bâtiment liés à l'exploitation agricole.

4) Les zones naturelles

- Les zones N correspondent aux secteurs de la commune à protéger où toute urbanisation est exclue, à l'exception des installations d'intérêt collectif. La reconstruction d'un bâtiment détruit après sinistre peut être autorisée.
- Les secteurs Nh sont des secteurs urbanisés qu'il n'est pas souhaitable de développer où seules sont autorisées l'extension mesurée des constructions existantes et la construction de piscine.
- Le secteur Nx est un secteur lié à l'activité ferroviaire.

> B. DISPOSITIONS DU PLU

4. Liste des emplacements réservés

De nombreux chemins piétons irriguent le territoire communal, mais le long de la Bouble la continuité du cheminement n'est pas assurée. Un emplacement réservé a donc été créé à proximité de la cité de Pigoil pour ce cheminement piéton de la Bouble.

Cet emplacement réservé est au profit de la commune pour la création d'un chemin piéton d'une emprise de 5 m.
La surface est de 498 m².



> C. CONTRAINTES SUPRA-COMMUNALES

> C. CONTRAINTES SUPRA-COMMUNALES

Il s'agit notamment des articles L.110, L.121-1, L.111-1-1, L.123-1 du code de l'urbanisme. Les différents textes sont rappelés dans le porter à connaissance de l'Etat qui en précise les incidences sur le PLU de Youx. Les obligations qui en résultent sont les suivantes :

1) Équilibre entre renouvellement urbain, un développement de l'espace urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces agricoles et protection des espaces naturels et des paysages.

- Le développement urbain maîtrisé, les sites de développement de l'urbanisme répondent à une logique de densification de l'existant. Les zones AU sont situées dans le bourg de Youx et Laval/Montjoie.

- Protection du patrimoine archéologique, 2 sites sont actuellement répertoriés sur la commune, dont un site est connu (réf bib Laville. Les aqueducs gallo-romains – revue archéologique du centre de la France 3-4 1964 p 324) mais non localisé. Le deuxième se situe dans le bourg.

- Protection des espaces forestiers

L'ensemble des espaces boisés, et en particulier la forêt Domaniale du Quartier, est classée en zone naturelle N.

- Protection des sites et paysages et prévention de l'activité agricole.

Les principales dispositions prises pour la préservation des paysages sont les suivantes :

- Les contreforts de la vallée de la Bouble en dehors des espaces urbanisés sont classés en zone naturelle N.

- Les implantations de bâtiments agricoles sont recentrées autour des hameaux agricoles existants classés en zone Aa.

2) La diversité des fonctions et la mixité sociale.

Habitat :

Pour assurer une diversité de l'offre, la commune a choisi de maintenir la constructibilité sur l'ensemble des hameaux et villages (hormis ceux à vocation agricole) et de créer des zones à urbaniser nouvelles sur les bourgs de Youx et Laval/Montjoie.

Activités :

En complément de la zone d'activités au Nord-Est (en limite avec la commune de St Eloy-Les-Mines), la commune souhaite offrir des capacités d'accueil notamment pour l'artisanat, une zone à urbaniser à vocation activités a été créée en continuité (Sud) de l'espace urbanisé de Laval/Montjoie.

Equipements :

Un zonage spécifique Ue a été crée pour les secteurs d'équipements touristiques, sportifs et de loisirs existants intégrant des réserves foncières pour permettre une évolution de ces équipements.

3) Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, péri-urbains et ruraux.

Afin de recentrer le développement urbain sur le bourg et Laval/Montjoie les zones à urbaniser (AU) sont en continuité de ces espaces urbanisés. Pour les autres hameaux et villages, un développement maîtrisé de l'habitat à partir de l'existant est privilégié par la commune en dehors des espaces préservés pour l'activité agricole.

La loi sur l'eau :

Un schéma communal d'assainissement a été étudié, le zonage intègre les conclusions de ce schéma.

Il existe actuellement 3 unités de traitement des effluents collectés.

Sur le bourg :

- Décanteur-digesteur avec à la suite une filtration verticale sur pouzzolane
- lit bactérien

Sur Laval/Montjoie :

- Lagunage aéré

Les autres secteurs sont en assainissement autonome.

> C. CONTRAINTES SUPRA-COMMUNALES

Le SDAGE de la Sioule est en cours d'élaboration.

La loi de la Montagne :

Les principes de la loi :

- Préservations des terres nécessaires au maintien et développement des activités agricoles, pastorales et forestières.
- Préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel.
- Urbanisation en continuité avec les bourgs et villages existants.

En application de ces principes, le développement de l'urbanisation se fait en continuité de l'existant, la préservation des espaces agricoles et naturels est assurée par des zonages appropriés : zones Naturelles (N) sur les espaces paysagers sensibles et zones agricoles (A et Aa) sur les exploitations agricoles.

Patrimoine archéologique :

Deux sites sont connus sur la commune, cependant le patrimoine archéologique ne constitue qu'un état actuel de recensement susceptible de subir des modifications à plus ou moins brève échéance ; la dernière campagne de fouilles remonte aux années 1960.

Aucun projet d'intérêt général n'est mentionné au Porter à Connaissance de l'Etat.

Sur la commune, aucun site n'a été répertorié en NATURA 2000, ni en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).

Aucun édifice ou site ne sont répertoriés en sites classés ou inscrits aux monuments historiques.

Les risques :

- Les risques de mouvement de terrain par coulée de boue sont répertoriés sans enjeu humain.

- La commune n'est pas répertoriée dans les études réalisées sur les risques inondations DDRM- Etudes du Laboratoire d'Equipement 1995.

-A ce jour, la renonciation des titres miniers de la concession de la Bouble n'a pas été prononcée.

Le schéma départemental des carrières ne fait apparaître aucune carrière autorisée sur la commune .

Accueil des gens du voyage :

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (10 mars 2002) ne répertorie pas la commune de Youx comme site potentiel d'accueil.

INCIDENCES DES ORIENTATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

> Incidences des orientations sur l'environnement

Note sur l'environnement

Le milieu naturel :

- Le territoire communal présente des espaces naturels sensibles : le vallée de la Bouble, les contreforts (ou côteaux) de la vallée et la forêt du Quartier. Les mesures prises dans le PLU pour en assurer la préservation sont un zonage N (zone Naturelle) où toutes constructions nouvelles sont interdites.

Assainissement :

- Suite à l'étude du schéma directeur de l'assainissement, la commune a retenu les orientations suivantes :

- Maintien de l'assainissement collectif sur le bourg de Youx et Laval/Montjoie, et des extensions de réseaux sur les secteurs de :

- l'Abbaye et les Cros
- Les autres hameaux, villages et lieu-dits restent en assainissement individuels

Le zonage d'assainissement, antérieur à l'élaboration du PLU, ne prenait pas en compte les zones à urbaniser (AU) inscrites au projet. Cependant, ces zones AU en continuité avec les secteurs urbanisés raccordés au réseau collectif d'assainissement pourraient être raccordables (sous réserve d'une étude complémentaire).

Déchets :

- La collecte des déchets est assurée par le SICTOM des Combrailles.
2 points propres existent sur la commune (l'un au bourg de Youx, l'autre à Laval/Montjoie)

Une déchetterie ainsi qu'un centre d'enfouissement technique sont en service sur la commune de Saint-Eloy-Les-Mines.

Les risques naturels :

La commune est recensée au Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) comme étant soumise au risque «mouvement de terrain par coulée de boue» sans enjeu humain. Elle ne fait pas partie des communes recensées pour les risques inondations.

Les arrêtés de catastrophe naturelle :

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Phénomène lié à l'atmosphère Tempête et grains (vent) Tempête (vent)	06/11/1982	11/11/1982	18/11/1999	19/11/1982
Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations-Par une crue (débordement de cours d'eau)	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondation-Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999



ANNEXES

> ANNEXES

Plan de localisation des exploitations agricoles
Partie nord

○ Exploitations agricoles
Distance d'éloignement

0 200 400 1000 m

> ANNEXES

Plan de localisation des exploitations agricoles
Partie sud

